

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 21 du 2 mars 2020**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 6

#### **CIRCULAIRE N° 504034/ARM/RH-AT/SDR/BC/RDT**

relative aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2020.

Du 09 décembre 2019

## CIRCULAIRE N° 504034/ARM/RH-AT/SDR/BC/RDT relative aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2020.

Du 09 décembre 2019

NOR A R M T 2 0 5 3 5 0 8 C

### Référence(s) :

- [Décret N° 2008-940 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de terre.](#)
- [Arrêté du 24 novembre 1998 relatif aux épreuves sportives communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers.](#)
- [Arrêté du 13 septembre 2018 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.](#)
- [Instruction N° 1416/ARM/RH-AT/PRH/OFF du 10 décembre 2018 modalités pratiques d'organisation et de déroulement des concours d'admission sur épreuves organisés au titre des 1° et 2° de l'article 4. du décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 modifié.](#)
- [Circulaire N° 516143/ARM/RH-AT/FORM/MF/LM du 04 juillet 2018 relative aux programmes d'enseignement des épreuves orales de mathématiques du concours littéraire sessions 2019 et 2020 et de langues anciennes des concours littéraire et sciences économiques et sociales session 2020 d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.](#)

### Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe et deux appendices.

### Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 504034/ARM/RH-AT/SDR/BC/RDT du 05 novembre 2018 relative aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2019.](#)
- [Circulaire N° 512022/ARM/DRHAT/DRHF/BLDAF/SLM du 13 mai 2019 relative aux programmes d'enseignement des épreuves orales de mathématiques du concours littéraire sessions 2018 et 2019 et de langues anciennes des concours littéraire et sciences économiques et sociales session 2019 d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.](#)

### Référence de publication :

## Préambule

Cinq concours sur épreuves et deux concours sur titres pour l'admission à l'école spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr sont organisés en 2020 :

- concours mathématiques et physique (MP) ;
- concours physique et chimie (PC) ;
- concours physique et sciences de l'ingénieur (PSI) ;
- concours littéraire ;
- concours en sciences économiques et sociales (SES) ;
- concours sur titres « bac +5 » ;
- concours sur titres « bac », formation au sein de l'armée allemande.

Les conditions de candidature ainsi que la nature et le programme des épreuves sont détaillés dans le décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de terre et dans l'arrêté du 13 septembre 2018 relatif aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.

## 1. LISTE DES DESTINATAIRES.

DRHAT TOURS.

DRHAT VINCENNES/BCONCOURS.

Candidats.

## 2. DATES ET LIEUX DES CONCOURS SUR ÉPREUVES.

### 2.1. Épreuves d'admissibilité.

#### 2.1.1. **Concours mathématiques et physique, physique et chimie, physique et sciences de l'ingénieur.**

Les épreuves d'admissibilité des concours MP, PC et PSI se dérouleront du 4 au 8 mai 2020 dans les centres d'examen ouverts par le service des concours communs de l'institut national polytechnique (SCCINP) auquel ces concours sont rattachés pour les épreuves écrites.

Il convient de s'adresser à ce service pour obtenir le calendrier détaillé des épreuves, à l'une des adresses suivantes :

- service des concours communs institut national polytechnique, CS 44410 - 31405 Toulouse Cedex 4 ;

<http://www.concours-commun-inp.fr/fr/index.html>.

#### 2.1.2. **Concours littéraire.**

Les épreuves d'admissibilité du concours littéraire se dérouleront du 14 au 23 avril 2020 dans les centres d'examen ouverts par la banque d'épreuves littéraire (BEL) à laquelle ce concours est rattaché pour les épreuves écrites.

Il convient de s'adresser à ce service pour obtenir le calendrier détaillé des épreuves, à l'une des adresses suivantes :

- ENS de Lyon - 15 parvis René Descartes - BP 7000 - 69342 Lyon cedex 07 ;
- <http://www.concours-bel.fr/>.

### 2.1.3. **Concours sciences économiques et sociales.**

Les épreuves d'admissibilité du concours SES se dérouleront du 27 avril au 7 mai 2020 dans les centres d'examens ouverts par la direction des admissions et concours de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (DAC/CCIP) pour la banque commune d'épreuves (BCE) à laquelle ce concours est rattaché pour les épreuves écrites.

Il convient de s'adresser à ce service pour obtenir le calendrier détaillé des épreuves, à l'une des adresses suivantes :

- DAC/CCIP, CS 40031, 78354 Jouy-en-Josas Cedex ;
- <http://www.concours-bce.com/>.

### 2.1.4. **Résultats.**

Les résultats d'admissibilité des cinq concours sur épreuves sont diffusés entre le 5 et le 17 juin 2020, notamment sur les sites Internet suivant : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/> et <https://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr>.

## 2.2. **Épreuves d'admission.**

### 2.2.1. **Modalités.**

Les épreuves d'admission des cinq concours sont organisées par la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT).

Elles se déroulent, sur un site en région parisienne, entre le 7 juin et le 10 juillet 2020 pour les concours littéraire, SES, MP, PC et PSI.

La convocation aux épreuves d'admission est effectuée par voie télématique, éventuellement par courrier, avant la publication des listes d'admissibilité.

Les candidats doivent impérativement présenter, soit à la demande expresse du bureau concours de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/SDR/BC) (cf. convocation aux épreuves d'admission), soit au plus tard le premier jour des épreuves sportives, le certificat médical mentionné par l'arrêté du 24 novembre 1998 relatif aux épreuves sportives communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers, mentionnant leur aptitude à l'école pour laquelle ils concourent et plus spécialement l'aptitude à la pratique des épreuves sportives du concours.

Le reste du dossier médical est conservé par les candidats et ne doit en aucun cas être adressé au bureau concours qui n'est pas habilité à les détenir ou les conserver.

Sur demande, il est adressé aux candidats par voie numérique, un relevé de performances sportives pour le faire valoir en tant que de besoin dans les autres concours. Ce relevé numérique a valeur d'original.

Le candidat qui souhaite faire valoir des performances effectuées à l'occasion d'un autre concours d'admission dans une grande école militaire doit impérativement se présenter le jour de sa convocation avec son relevé de performances. Il n'est admis, en aucun cas, qu'un relevé de performance soit présenté après le départ d'un candidat du site du concours.

### 2.2.2. **Résultats.**

Les résultats de l'admission sont diffusés sur le site du recrutement de l'armée de terre et sur celui de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan :

- <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/> ;
- <https://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr>.

Pour les concours littéraire et SES, la diffusion est effectuée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et pour les concours MP, PC et PSI, à compter du 20 juillet 2020.

Les candidats présents à l'oral reçoivent les résultats directement par courriel.

### 2.2.3. **Programmes et modalités spécifiques.**

#### 2.2.3.1. **Concours littéraire et sciences économiques et sociales.**

Le programme de l'épreuve orale facultative en langue ancienne (latin ou grec) des concours littéraire et SES en 2020 figure en annexe de la présente circulaire.

#### 2.2.3.2. **Les concours mathématiques et physique, physique et chimie, physique et sciences de l'ingénieur.**

##### 2.2.3.2.1. **Déroulement de l'épreuve de travail d'initiative personnelle encadré.**

L'épreuve de travail d'initiative personnelle encadré (TIPE) d'une durée de vingt-cinq minutes, comporte deux parties consécutives se déroulant comme suit : le candidat expose oralement, pendant quinze minutes, devant un groupe de deux examinateurs, le travail effectué pendant l'année sur le sujet de TIPE qu'il a choisi. Le candidat est ensuite interrogé, dans le cadre d'un entretien de dix minutes, sur le contenu de son exposé.

Le candidat doit veiller à :

- avoir un questionnement scientifique sur toute la durée de son projet, de la phase initiale du choix de son sujet jusqu'à l'analyse de ses résultats, de sa conclusion et des perspectives ;
- mettre en relief les choix qu'il a dû faire au cours de son étude, la cohérence, ainsi que la densité du travail réalisé ;
- différencier son travail par rapport à celui des autres membres de son groupe dans le cas d'un projet à plusieurs.

Le candidat ne bénéficie d'aucun temps de préparation pour cette épreuve.

#### 2.2.3.2.2. Support du travail d'initiative personnelle encadré.

Le support de l'épreuve est identique dans la forme et sur le fond à celui de l'épreuve organisée par le SCCINP. Il convient à cet égard de se référer à la notice éditée par le service des concours des écoles d'ingénieurs (SCEI) pour le SCCINP.

Le candidat, sous réserve des consignes édictées dans la convocation aux épreuves d'admission, détient son travail sur un support numérique externe marqué à son nom, qu'il remettra à l'organisateur dans le cas d'un problème lié au téléversement de son travail sur le site. Ce support numérique lui est restitué à la fin de l'épreuve. Le document fait l'objet d'une projection aux examinateurs par tout moyen adapté.

#### 2.2.3.2.3. Étapes préalables à l'épreuve de travail d'initiative personnelle encadré.

L'épreuve commune de TIPE comporte trois étapes préalables :

- 15 janvier au 6 février 2020 : saisie en ligne de la mise en cohérence des objectifs du TIPE (MCOT) ;
- du 2 avril au 9 juin 2020 (avant le début de l'épreuve) : téléversement du support de la présentation orale, saisie en ligne du résumé en anglais (abstract) ; saisie en ligne du déroulé opérationnel du TIPE.

Il est possible d'ajouter les positionnements thématiques et mots-clés ainsi que les références bibliographiques complémentaires ;

du 10 au 19 juin 2020 : validation des livrables par le professeur référent du TIPE.

## 3. INSCRIPTIONS.

Aucune inscription n'est admise au-delà des échéances précisées ci-après.

### 3.1. Concours scientifiques.

#### 3.1.1. Dossier de candidature.

Le dossier de candidature est accessible sur Internet, à l'adresse suivante :

<http://www.scei-concours.fr/> entre le 10 décembre 2019 et le 14 janvier 2020, 17h, auprès du SCCINP.

Les candidats doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site des copies numériques des documents demandés. Les documents papier ne seront pas pris en compte.

#### 3.1.2. Confirmation de participation.

Les candidats aux concours scientifiques devront obligatoirement faire parvenir avant le 28 février 2020 minuit, terme de rigueur, par internet, à l'adresse suivante : [concours.rdt@gmail.com](mailto:concours.rdt@gmail.com), une confirmation de leur participation, en ayant pris connaissance des modalités spécifiques, en particulier du certificat médical à présenter obligatoirement lors des épreuves d'admission.

Lors de l'envoi de leur confirmation, il est conseillé aux candidats d'utiliser les demandes d'accusé de réception. A défaut, le bureau concours n'accusera réception que des courriels comportant une demande en ce sens.

Les candidats n'ayant pas confirmé leur inscription, ainsi que ceux dont la réponse n'aurait pas été reçue feront l'objet d'une relance par courriel chaque semaine entre les semaines 3 et 9. Les candidats relancés par le bureau concours doivent s'assurer auprès de ce dernier de la prise en compte effective de leur réponse.

Dans la même période et par le même biais, les candidats inscrits peuvent se désister du concours d'admission à l'ESM de Saint-Cyr. Ce désistement ne vaut que pour l'ESM et demeure sans conséquence pour l'inscription effectuée aux autres concours et banques d'épreuves.

### 3.2. Concours littéraire.

Les dossiers de candidature sont accessibles sur Internet, à l'adresse suivante :

<http://www.concours-bel.fr/> entre le 10 décembre 2019 et le 14 janvier 2020, 17h, auprès de la BEL.

### 3.3. Concours en sciences économiques et sociales.

Les dossiers de candidature sont accessibles sur Internet, à l'adresse suivante :

<http://www.bce-concours.com/> entre le 10 décembre 2019 et le 14 janvier 2020, 17h, auprès de la

DAC/CCIP-IDF.

## 4. AUTORISATION À CONCOURIR.

Les candidats sont autorisés à concourir sous les réserves énoncées ci-après :

- ils se sont inscrits à l'un des concours visés au point 2 et dans les seules épreuves à option qu'ils ont choisies ;
- pour les candidats des concours MP, PC et PSI, ils ont confirmé leur participation selon les modalités énoncées au point 3.1.2. de la présente circulaire.

L'autorisation délivrée par le bureau concours est adressée par voie télématique. Les refus d'autorisation à concourir sont adressés par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 5. PROCÉDURE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES.

Les lauréats des concours souhaitant intégrer l'école à la rentrée de fin août ou début septembre 2020 (date précisée ultérieurement par l'ESM) doivent se conformer d'une part à la procédure de la banque d'épreuve à laquelle ils se sont inscrits et d'autre part à la procédure décrite à l'adresse suivante :

<http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr/Les-dossiers-d-incorporation>.

Les lauréats doivent être munis, lors de leur rentrée, du dossier médical établi par un médecin du service de santé des armées, datant de moins d'un an.

Les lauréats renonçant au bénéfice du concours et à l'admission à l'ESM doivent en informer, *a minima* par voie de courriel, le bureau concours afin de permettre l'appel des lauréats suivants sur les listes complémentaires.

Les lauréats affectés d'une inaptitude médicale temporaire à la date de rentrée doivent rejoindre l'école préalablement à toute demande d'ajournement. Cette demande personnelle et motivée est remise au général commandant les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

Les listes des candidats ayant définitivement intégrés l'ESM en 2020 sont publiées au *Bulletin officiel des armées*.

### 5.1. Les concours mathématiques et physique, physique et chimie, physique et sciences de l'ingénieur.

L'intégration des candidats s'effectue exclusivement selon la procédure commune d'intégration dans les écoles, décrite sur la notice d'information consultable notamment à l'adresse suivante :

<http://www.scei-concours.fr>.

Les candidats admis et affectés par la procédure commune d'admission, absents le jour de la rentrée à l'ESM de Saint-Cyr et ne pouvant justifier d'un motif reconnu valable, sont considérés comme ayant renoncé au bénéfice des résultats du concours.

Les candidats ayant rejoint l'ESM de Saint-Cyr sans confirmer l'intégration définitive de cette école doivent impérativement mettre à jour leur situation, à chacun des appels du SCEI. L'ESM de Saint-Cyr doit leur faciliter l'accès à un poste informatique avec une connexion Internet. Le défaut de réponse à l'un quelconque des appels entraîne la déchéance du bénéfice du concours et la résiliation, s'il y a lieu, de l'acte d'engagement.

Les lauréats ayant rejoint l'ESM et qui font le choix définitif de cette école (lauréats ayant répondu « oui définitif ») peuvent, avant la date de dernière proposition par le SCEI, signer un contrat d'élève officier de carrière.

Les lauréats qui rejoignent l'ESM, mais demeurant dans l'attente d'une affectation dans une école mieux classée dans leurs vœux (candidats ayant répondu « oui mais »), peuvent signer leur acte d'engagement avant le dernier appel et le dénoncer, s'il leur est proposé de rejoindre l'école sus citée. La liste des candidats intégrés est adressée par la DRHAT/SDR/bureau concours à l'ESM de Saint-Cyr au fur et à mesure de son actualisation.

A l'échéance du dernier appel, les lauréats qui conservent un espoir d'intégrer une école mieux classée dans leurs vœux doivent confirmer ce choix au SCEI (maintien du « oui mais »).

### 5.2. Concours en sciences économiques et sociales.

Les candidats doivent obligatoirement se conformer aux instructions de la procédure de gestion centralisée des affectations dans les écoles de management (système d'intégration dans les écoles de management - SIGEM) de la banque commune d'épreuves, à consulter sur le site internet suivant : <http://www.affectation-sigem.org>.

La procédure du SIGEM impose au candidat de payer par carte bancaire l'avance de frais (800 €) qui lui seront re-crédités en cas d'intégration à l'ESM de Saint-Cyr.

Les candidats admis, ayant été affectés par la procédure de gestion centralisée des affectations dans les écoles de management et absents le jour de la rentrée à l'ESM de Saint-Cyr sans motif reconnu valable, sont considérés comme ayant renoncé au bénéfice des résultats du concours.

### 5.3. Concours littéraire.

Les lauréats du concours littéraire doivent confirmer au plus tôt à la DRHAT/SDR/bureau concours leur décision d'intégrer l'école ou de se désister.

Les lauréats du concours littéraire qui n'ont pas fait part de leur renonciation au bénéfice du concours au bureau concours, après publication des listes principales et complémentaires d'admission, rejoignent l'ESM de Saint-Cyr à la date de la rentrée indiquée par l'école.

Les candidats admis et absents le jour de la rentrée à l'ESM de Saint-Cyr sans motif reconnu valable sont considérés comme ayant renoncé au bénéfice des résultats du concours.

### 5.4. Non-respect des règles énoncées par les procédures d'intégration.

Les procédures informatisées d'intégration SCEI et SIGEM comportent des échéances strictes et requièrent jusqu'à leur terme des actions obligatoires de la part des candidats. Elles doivent être suivies avec rigueur par ceux-ci.

Le non-respect des règles énoncées dans les notices d'information entraîne l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'admission dans les écoles. À ce titre, l'attention des candidats est attirée sur le fait que le non-respect de la procédure informatisée d'appel vaut renoncement au bénéfice du concours.

## 6. CONCOURS SUR TITRES « BACCALAUREAT +5 ».

Le concours sur titres « baccalauréat +5 » d'admission à l'ESM est organisé en 2020 par la DRHAT.

## 6.1. Inscription.

La notice et le dossier de candidature sont accessibles sur Internet, à l'adresse suivante :

<https://www.sengager.fr/emplois/officier-sur-titre>

Aucune inscription n'est admise au-delà du 17 janvier 2020, date de clôture des inscriptions.

Le formulaire de candidature, contenu dans le dossier, doit être transmis en deux exemplaires, l'un imprimé et signé, l'autre demeurant au format PDF pour faciliter l'exploitation des données.

## 6.2. Déroulement du concours.

Il se déroule en deux phases :

- phase de présélection s'achevant le 21 mars 2020 (établissement du dossier de candidature, évaluation du potentiel, aptitude médicale, examen des candidatures). À l'issue de cette phase de présélection, une convocation est adressée :
  - par courriel aux candidats retenus pour la phase d'admission et qui ont fourni une adresse de messagerie ;
  - par courrier pour les autres.
- phase d'admission du 14 au 17 avril 2020 effectuée sur un site en région parisienne.

Les candidats sont convoqués pour effectuer les épreuves sportives et être reçus en entretien individuel par un jury composé d'officiers supérieurs et de professeurs d'université.

À l'issue de l'examen des dossiers, des épreuves sportives et de l'entretien, la liste principale et éventuellement la liste complémentaire des candidats admis, par ordre de mérite, sont proposées au ministre des armées.

## 7. CONCOURS SUR TITRES « BACCALAUREAT », FORMATION AU SEIN DE L'ARMÉE ALLEMANDE.

Le concours sur titres « baccalauréat », formation au sein de l'armée allemande, est organisé en 2020 par la DRHAT.

### 7.1. Inscription.

La notice et le dossier de candidature sont accessibles sur Internet, à l'adresse suivante :

<https://www.sengager.fr/emplois/eleve-officier-en-formation-initiale-en-allemande>

Aucune inscription n'est admise au-delà du 14 février 2020, date de clôture des inscriptions.

### 7.2. Déroulement du concours.

Il se déroule en deux phases :

- phase de présélection s'achevant le 3 avril 2020 (établissement du dossier de candidature, évaluation du potentiel, aptitude médicale, examen des candidatures). À l'issue de cette phase de présélection, une convocation est adressée aux candidats retenus pour la phase d'admission ;
- phase d'admission entre le 11 et le 15 mai 2020 aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

Les candidats sont convoqués pour effectuer les épreuves sportives et les épreuves orales et écrites de langues. Ils sont notamment reçus individuellement pour un entretien mené par un jury composé d'officiers supérieurs et de professeurs d'université.

À l'issue de l'examen des dossiers, des épreuves orales et écrites, des épreuves sportives et de l'entretien, la liste des candidats admis, par ordre de mérite, ainsi qu'une éventuelle liste complémentaire, sont proposées au ministre des armées.

## 8. TEXTE ABROGÉ.

[La circulaire n° 504034/ARM/RH-AT/SDR/BC/RDT du 5 novembre 2018](#) relative aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2018 est abrogée.

[La circulaire n° 512022/ARM/DRHAT/DRHF/BLDAF/SLM du 13 mai 2019](#) relative aux programmes d'enseignement des épreuves orales de mathématiques du concours littéraire sessions 2018 et 2019 et de langues anciennes des concours littéraire et sciences économiques et sociales session 2019 d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr est abrogée.

## 9. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

La présente circulaire sera caduque le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade,  
sous-directeur du recrutement,*

Rémi SEIGLE.

**ANNEXE**

## ANNEXE

### PROGRAMME DE L'ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE EN LANGUE ANCIENNE (LATIN OU GREC) DES CONCOURS D'ADMISSION À L'ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR EN 2019.

Pour les concours d'accès à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr ayant une épreuve orale facultative (filières littéraires et sciences économiques et sociales), les programmes en langue ancienne sont conformément à la circulaire de 4<sup>e</sup> référence, établis selon le thème suivant :

« De Tarpeia à Cléopâtre : figures féminines en guerre, entre mythes et réalité ».

Éditions des textes du programme : Pour les textes cités ci-dessous, l'édition de référence est, sauf mentions particulières signalées en notes, celle de la société d'édition Les Belles Lettres (Paris), Collection des Universités de France (CUF), dite « Collection Budé ». Les numéros entre crochets renvoient aux numéros des volumes dans les séries grecque et latine.

#### APPENDICE I.A. PROGRAMME DE GREC.

- Texte 1 : Homère, *Illiade*, III, 380-447 (« Hélène retrouve Pâris enlevé du combat par Aphrodite ») [CUF 83].  
Texte 2 : Homère, *Illiade*, VI, 369-471 (« Andromaque supplie son époux de renoncer au combat ») [CUF 83].  
Texte 3 : Homère, *Illiade*, VI, 482-493 (« Hector rappelle à son épouse quels sont ses devoirs en temps de guerre ») [CUF 83].  
Texte 4 : Homère, *Illiade*, XIV, 190-210 (« La ruse d'Héra ou le sortilège de la ceinture ») [CUF 85].  
Texte 5 : Homère, *Illiade*, XIX, 1-23 (« Thétis offre à son fils les armes forgées par Héphaïstos ») [CUF 88].  
Texte 6 : Sophocle, *Antigone*, 1-77 (« Antigone face à Ismène ») [CUF 122].  
Texte 7 : Hérodote, *Histoires*, VIII, 101-102 (« Artémise, une reine fine stratège militaire ») [CUF 118].  
Texte 8 : Euripide, *Les Troyennes*, 48-97 (« Athéna propose une alliance à Poséidon pour châtier les Grecs et les punir de leur impiété ») [CUF 32].  
Texte 9 : Aristophane, *Lysistrata*, 1-122 (« Un procédé inattendu pour arrêter une guerre ») [CUF 49].  
Texte 10 : Plutarque, *Vie de Périclès*, 24, 1-5 et 9 (« Aspasia, ou comment faire l'amour et la guerre ») [CUF 166].  
Texte 11 : Plutarque, *Vie d'Antoine*, CXIII (« Dernier banquet pour Cléopâtre ») [CUF 247].

#### APPENDICE I.B. PROGRAMME DE LATIN.

- Texte 1 : Salluste, *La conjuration de Catilina*, XXIII (« Combien il peut être dangereux de faire confiance à une femme quand on envisage de renverser la République ») [CUF 98].  
Texte 2 : Virgile, *Énéide*, VII, 385-403 (« La reine Amata, épouse du roi Latinus, devenue la victime de la colère de Junon, appelle les femmes latines à lutter contre le mariage d'Énée et de Lavinia ») [CUF 89].  
Texte 3 : Virgile, *Énéide*, XI, 768-784 (« Camille, reine des Vosques, prenant part à la guerre opposant les Troyens et les Latins, se laisse tenter [...] par une armure luxueuse ») [CUF 91].  
Texte 4 : Virgile, *Énéide*, IV, 296-394 (« Didon, une reine en souffrance ») [CUF 233].  
Texte 5 : Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 13 (« Intervention des Sabines pour mettre fin à la guerre ») [CUF 96].  
Texte 6 : Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 26, 1-5 (« Que la fidélité conjugale peut, en temps de guerre, être fatale ») [CUF 96].  
Texte 7 : Tite-Live, *Histoire romaine*, II, 13 (« Exploit de Clélie ») [CUF 100].  
Texte 8 : Tite-Live, *Histoire romaine*, II, 40, 1-12 (« Véturie implore son fils Coriolan de ne pas trahir sa patrie et d'épargner Rome ») [CUF 100].  
Texte 9 : Tite-Live, *Histoire romaine*, III, 44 (« Comment Virginie causa, par sa mort, une révolte à Rome ») [CUF 107].  
Texte 10 : Tite-Live, *Histoire romaine*, XXX, 15, 1-10 (« Pour éviter le déshonneur de la défaite, la reine Sophonisbe choisit la mort ») [Bibliotheca Teubneriana (1)].  
Texte 11 : Properce, *Élégies*, IV, 4, 19-38 (« Pendant la guerre contre les Sabins, et par amour pour leur roi, Tarpeia tourne le dos à sa patrie ») [CUF 382].  
Texte 12 : Ovide, *Les Fastes*, I, 255-288 (« Janus explique la présence, entre les deux Forus, d'un sanctuaire à lui consacré ») [CUF 302].  
Texte 13 : Quinte-Curce, *Histoires*, V, 7, 1-8 (« Thaïs ou comment une courtisane causa la perte de Persépolis ») [CUF 164].  
Texte 14 : Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 74 (« Fulvia ou l'âme de la guerre de Pérouse ») [CUF 257].  
Texte 15 : Tacite, *Annales*, I, 69 (« Agrippine l'Aînée ou l'épouse en campagne ») [CUF 18].